

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.174

L'An deux Mille Quatorze, le 18 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 décembre 2014

DATE D’AFFICHAGE

Le 12 décembre 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECO, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. Philippe CAU représenté par M. Bernard GIRAUD  
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. René-Luc CHABASSE  
M. Yannick PAVON représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY  
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

Madame Marie-José DOUMECO a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX ET DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – RAPPORT ANNUEL 2014

RAPPORTEUR : Eva ROY

VOTE : UNANIMITE

Conformément aux prescriptions du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006, la Ville de Royan a procédé en 2010 à la création de son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux.

La réglementation impose également aux villes de plus de 5000 habitants, la mise en place d'une commission d'accessibilité capable tous les ans d'évaluer l'évolution du taux d'accessibilité de la voirie sur le territoire communal et des espaces publics communaux.

L'indice d'accessibilité de l'année 2010 (année de référence) était de 39,66 %. Cet indice est calculé sur la base d'itinéraires et de cheminements permettant de relier les différents pôles d'attraction de la ville. Il faut préciser que l'indice potentiel pour notre commune est de 88 %.

La Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 21 novembre 2014 pour établir le rapport annuel de l'année 2014.

En 2014, la ville a réalisé sur les itinéraires définis par le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux, des travaux d'aménagement en faveur des personnes handicapées ou en situation de handicap pour un montant de 168 000 € TTC. Dans ces conditions, l'indice calculé pour l'année 2014 est de 46,27 %.

Pour autant, il faut souligner que hors des itinéraires définis par le plan et pour répondre à l'attente des usagers, la ville a procédé dans le cadre de ses travaux de voirie 2013, à des aménagements d'accessibilité supplémentaires, pour un montant de 96 600 € TTC. Ces prestations ne rentrent pas dans le calcul de l'indice 2014.

Par ailleurs, la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP), pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dans le cas contraire, pour tous les bâtiments non accessibles, les propriétaires devront établir et déposer des agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP), leur permettant de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de leurs établissements après le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'Ad'AP est un document de programmation financière des travaux d'accessibilité qui constitue un engagement, pour le propriétaire, à réaliser les travaux requis, dans un délai de 3 ans (sauf cas très particulier) et à respecter les règles d'accessibilité.

La Commission Communale d'Accessibilité de la Ville de ROYAN a approuvé la liste des 17 bâtiments communaux pour lesquels l'établissement d'Ad'AP s'avèrent nécessaires, à savoir :

- Gymnase COSEC
- Gymnase ZOLA
- Gymnase Pelletan
- Squash (hors étage & accès aux courts)
- ROC Plongée
- École La Clairière (hors étages)
- École Jules FERRY (hors étages & CIO)
- École Louis BOUCHET (hors étages)
- École L'YEUSE
- École Jean PAPEAU
- Centre Socioculturel
- Bibliothèque
- Galerie des Voûtes du Port (hors étage)
- Galerie Louis SIMON
- Église Notre Dame des Anges à Pontaillac
- Temple de Maine Geoffroy
- Centre Équestre

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le rapport d'accessibilité annuel 2014 qui, d'une part, porte le coefficient d'accessibilité de la voirie communale à 46,27 % et, d'autre part, détermine la liste des 17 bâtiments communaux recevant du public qui nécessitent l'élaboration et le dépôt de dossiers « Ad'AP ».

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative aux plans d'accessibilité,
- Vu le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006,
- Vu le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux établi en 2010,
- Vu le rapport d'accessibilité annuel 2014 de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics communaux et des établissements recevant du public,
- Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'approuver le rapport annuel 2014 de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics communaux et des établissements recevant du public, établi par la Commission d'Accessibilité qui porte l'indice d'accessibilité à la voirie communale pour l'année 2014 à 46,27 % et détermine la liste des 17 bâtiments communaux qui nécessitent l'élaboration de dossiers d'agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP), à savoir :
  - Gymnase COSEC
  - Gymnase ZOLA
  - Gymnase Pelletan
  - Squash (hors étage & accès aux courts)
  - ROC Plongée
  - École La Clairière (hors étages)
  - École Jules FERRY (hors étages & CIO)
  - École Louis BOUCHET (hors étages)
  - École L'YEUSE
  - École Jean PAPEAU
  - Centre Socioculturel
  - Bibliothèque
  - Galerie des Voûtes du Port (hors étage)
  - Galerie Louis SIMON
  - Église Notre Dame des Anges à Pontaillac
  - Temple de Maine Geoffroy
  - Centre Équestre
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt des dossiers « Ad'AP », pour les établissements concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

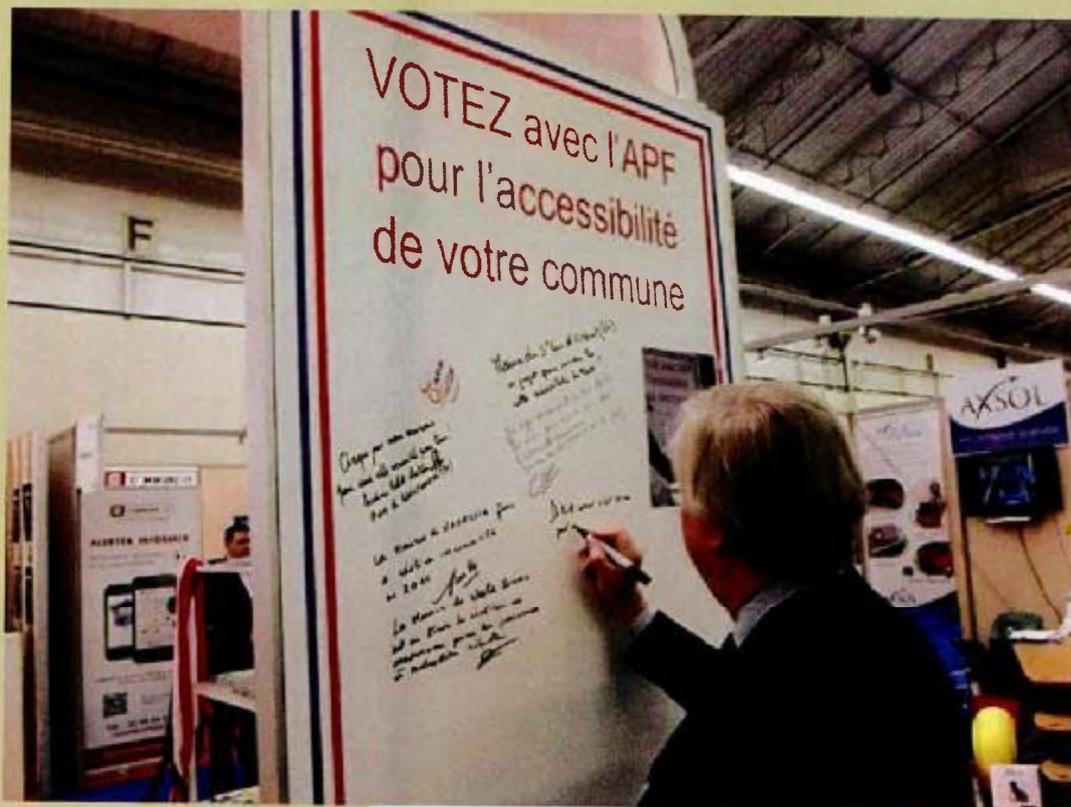
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 décembre 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENCO

VILLE DE ROYAN



## *Commission Communale d'Accessibilité 21 Novembre 2014*



Didier QUENTIN député-maire de ROYAN au salon des Maires et des Collectivités territoriales, novembre 2013

# **RAPPORT ANNUEL 2014**

LA VILLE DE ROYAN, DE PAR LA VOLONTÉ POLITIQUE DU DÉPUTÉ-MAIRE, DIDIER QUENTIN, a souhaité donner une illustration de la bonne application de la loi du 11 Février 2005, car ce texte parlementaire va au-delà de la situation de handicap que peut connaître une personne. Elle a comme objectif premier d'offrir à toute personne, une meilleure accessibilité de l'espace public,

**La valorisation du capital humain est indispensable à n'importe quelle performance, ici en matière d'accessibilité.**

L'ensemble de NOS actions (depuis 2010) démontre l'implication de la Ville de ROYAN et de ses élus, dans la satisfaction constante des besoins actuels et futurs de ses habitants, je crois pouvoir dire que ROYAN est la 1ère commune de la Charente Maritime à avoir mis en place un dispositif de protection des employés municipaux et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), en situation de Handicaps.

Dans ce cadre, la Ville de ROYAN a lancé des initiatives fortes et complémentaires.

Afin de répondre aux attentes et prévenir les situations de détresse, elle a mis en place une permanence handicap, constituée d'un binôme : l' élu référent de la municipalité et un agent du C.C.A.S. Elle accueille le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois, à la Maison des Associations, 6 à 7 personnes en recherche de conseil ou d'aide aux démarches, voire le retour dans un droit perdu.

Enfin :

Elle prend en compte les besoins de ses habitants en termes d'accessibilité de la voirie, pour faciliter la libre circulation d'un public qui, pour un temps long ou temporaire, se trouve en situation de handicap par rapport aux obstacles de l'espace public. Le plan trottoir en est une première illustration. L'amélioration des accès aux principaux centres d'intérêt de la ville est le second chantier, par la mise en place des agendas d'accessibilité programmée (ADAP).

**La Ville de ROYAN se doit aussi d'honorer ses engagements sociaux et d'anticiper la prise en compte de sa population vieillissante sur les vingt prochaines années.**

**(Adaptation de la société au vieillissement)**

## Arrêté de composition de la commission communale d'accessibilité 2014

VILLE DE ROYAN



SECRETARIAT GÉNÉRAL

HT/YC

ASG n° 14.0892

### ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-3,

VU l'article 46 de la Loi du 22 février 2005 pour l'égalité des droits et de chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyant la création d'une commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées dans les communes de plus de 5.000 habitants

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Il est créé une Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées composée des membres suivants :

Monsieur Didier OUENTIN, Député-Maire, Président  
Madame Eva ROY, Adjointe aux Affaires sociales, à l'accessibilité et au Handicap, Vice-Présidente de la Commission Communale d'Accessibilité.  
Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint, chargé des Travaux et Voirie,  
Madame Marie-José DAUZIDOU, Adjointe à l'Urbanisme, au logement et au domaine communal.  
Monsieur Philippe CAU - Adjoint aux Finances.  
Madame Nelly SERRE, Adjointe aux Affaires scolaires.  
Monsieur Didier BESSON, Conseiller Délégué Sécurité des Etablissements Recevant du Public  
Madame Marie-José DOUMECO - Conseillère Déléguée à la circulation et aux plages.  
Monsieur Yves TRICAUD, Directeur Général Adjoint des Services  
Monsieur Philippe METGE - Directeur du Centre Communal d'Action Sociale  
Monsieur Patrick DEGOUY, Directeur des Services Techniques  
Madame Nathalie LEPINOUX, Responsable du service urbanisme  
Monsieur Philippe PLATON, responsable du Bureau d'Etudes  
Monsieur Freddy KLIMMECK - Responsable du service H.P.M.E.

**Associations :**

Monsieur Didier BILY représentant l'Association des Paralysés de France (A.P.F.)  
Monsieur Claude MERCERON, représentant l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens (A.F.T.C.)  
Monsieur Jacques NOIZET, représentant l'Association Valentin Haüy pour le Bien des Aveugles (A.V.H)

**ARTICLE 2 :** La Commission pourra inviter, en tant que de besoin, des personnes qualifiées, et notamment :

- Monsieur le Maire de Saint-Georges de D. donne
- Monsieur Hubert THOMAS - Directeur Général des Services
- Monsieur Fabrice STRADY - Responsable des Services Administratifs
- Monsieur Julien YOUINDOU - Service Juridique
- Monsieur David PASSERAULT - Directeur de la Régie du Port
- Monsieur le Responsable du Service Transport de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Correspondance à adresser (personnellement à Monsieur le Député-Maire)  
Mairie de Royan - 80 Avenue de Poulaillet - CS N°80218 - 17205 ROYAN CEDEX - ☎ : 05.46.39.56.56    ✉ : 05.46.39.56.59  
Internet : [www.ville-royan.fr](http://www.ville-royan.fr) - e-mail : [mairie@ville-royan.fr](mailto:mairie@ville-royan.fr)

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1) **ASCENSEUR PALAIS DES CONGRÈS (M. Patrick MARENGO)**
- 2) **DIAGNOSTIC C.A.R.E.L. (M. Laurent CHITTY)**
- 3) **BILAN DES PLAGES (Mme. Marie-Josée DOUMECQ et M. KLIMMECK)**
- 4) **AMÉNAGEMENT VOIRIE ESPACE PUBLIC % (M. Philippe SALLAT)**
- 5) **TRANSPORTS CARS ACCESSIBLES (C.A.R.A.)**
- 6) **MUSÉE « Adapter le musée et son offre culturelle aux personnes handicapées » (Mme. Éliane CIRAUD-LANOUE)**
- 7) **MALVOYANTS :**
  - a. **SYNTHÈSE DE L'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY**
  - b. **SIGNAUX PIÉTONS SONORES**
- 8) **RÉALISATION DU CHEMINEMENT DU C.L.I.C. (Mme. Marie-Noëlle PELTIER)**  
(Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique)
- 9) **AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE. (M. Philippe PLATON)**
- 10) **COURRIERS DIVERS : ACTIONS POSITIVES.**

## 1) ASCENSEUR PALAIS DES CONGRES :

Le projet d'ascenseur pour le Palais des Congrès est finalisé et sera réalisé entre novembre 2014 et mars 2015.

L'appareil se situera en lieu et place de l'escalator qui à été déconstruit. L'accès se fera depuis le hall d'accueil, via une passerelle métallique, et desservira le sous-sol, le rez-de-chaussée ainsi que le premier étage. Il sera équipé de toutes les normes répondant aux handicaps. Les portes palières seront vitrées.

Vue de la façade étage  
(Montage photo non contractuel)

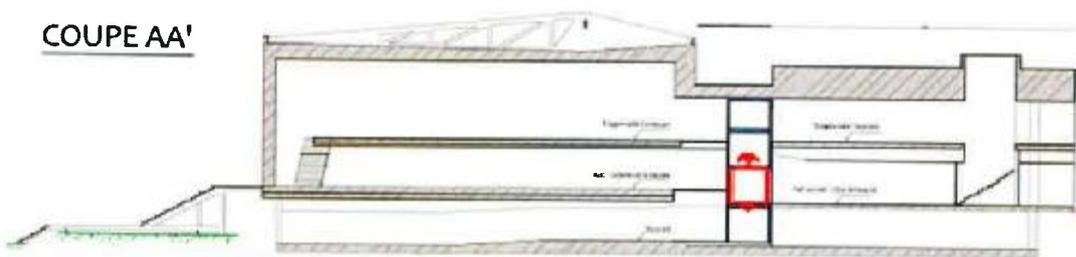


Vue de la façade rez-de-chaussée  
(Montage photo non contractuel)



L'entreprise METALIC à été retenue pour cette opération, l'appareil sera fourni et monté par la société SCHINDLER.  
Coût de l'opération (arrondie)  
150.000,00 € TTC

COUPE AA'



## 2)DIAGNOSTIC C.A.R.E.L. (annexe 1)

Un rapport de diagnostic accessibilité aux personnes handicapées, a été réalisé en novembre 2013 par le bureau VERITAS. (documents et plans : annexe 1)

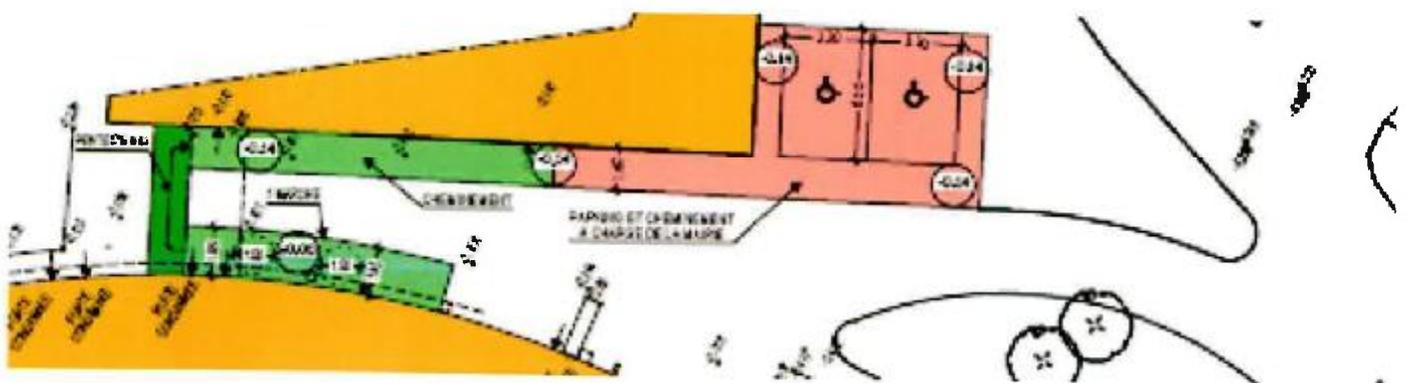
### Données extraites du rapport :

- Rampes d'accès à réaliser
- Banque d'accueil à adapter
- Circulations verticales à adapter
- Sanitaires à réaliser

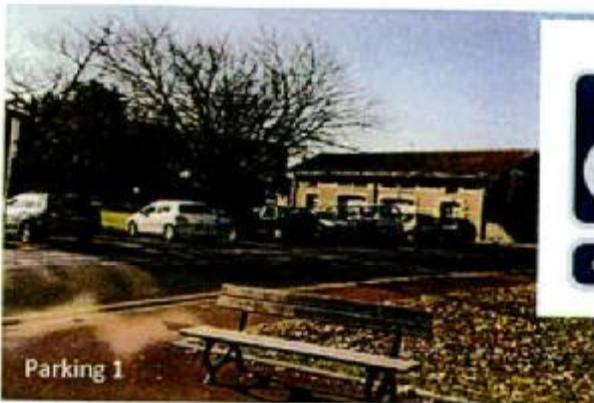
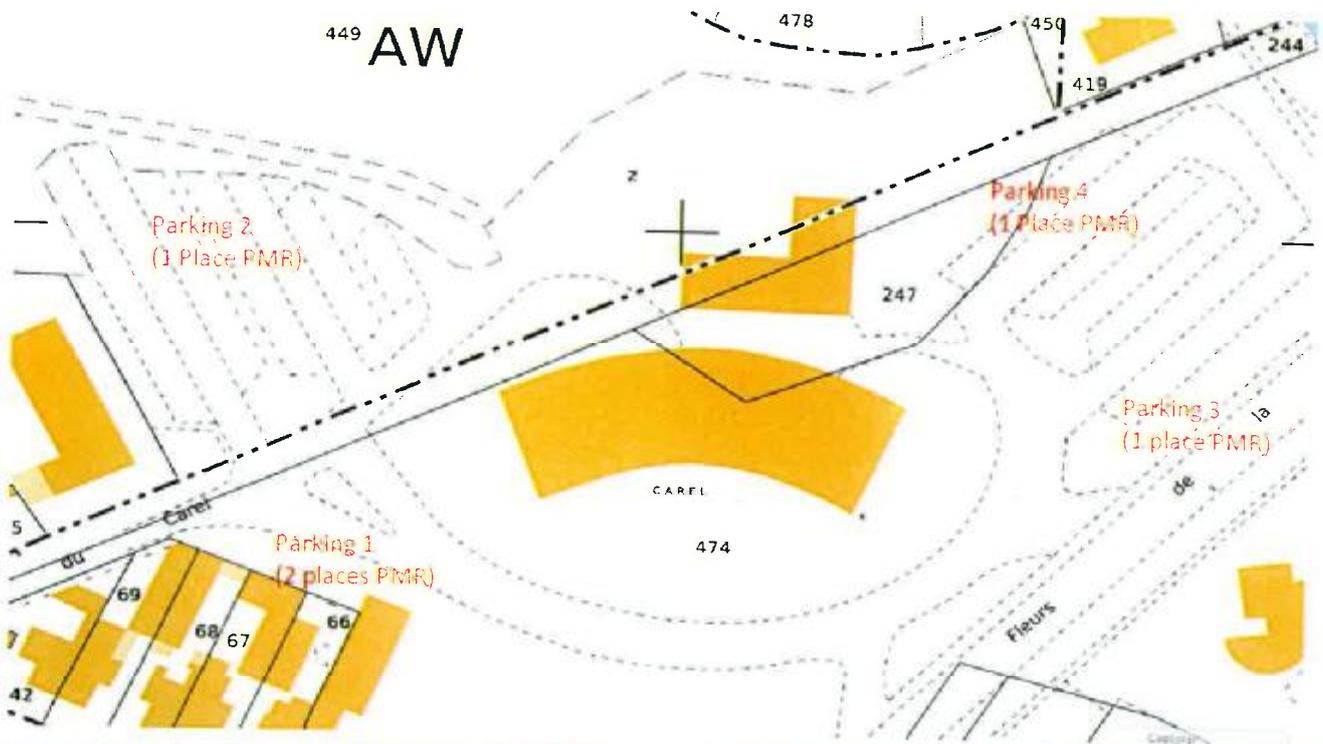
Le coût estimatif des travaux (estimation du rapport) : 74.000,00 €

ETAT ACTUEL		35 % <--- INDICE ACCESSIBILITE ---> 100 %	APRES TRAVAUX	
Inaccessible			Accessible	
Note : 1,4 / 4			Note : 4 / 4	
12 000 €	1	Cheminements extérieurs	4	
3 000 €	1	Stationnement automobile	4	
1 000 €	3	Accès à l'établissement ou l'installation	4	
2 000 €	3	Accueil	4	
1 000 €	3	Circulations intérieures horizontales	4	
9 000 €	1	Escaliers	4	
1 000 €	3	Ascenseurs, transports mécaniques	4	
	4	Revêtements de sols, murs et plafonds	4	
10 000 €	3	Portes, portiques et sas	4	
6 300 €	3	Equipements et dispositifs de commande	4	
12 200 €	1	Sanitaires	4	
	4	Eclairage	4	
6 000 €	3	Etablissements recevant du public assis	4	
	4	Etablissements comportant des locaux d'hébergement	4	
	4	Etablissements avec douches ou cabines	4	

Note générale d'évaluation des PESH	Commentaires
4	Accessible aux sorties d'urgence
3	Accessible
2	Accessible avec accompagnement
1	Non accessible
00	Sans objet



# PARKING PMR - CAREL



### 3) BILAN DES PLAGES

#### BILAN DE RESERVATION DES FAUTEUILS P.M.R. :

**523 RESERVATIONS** de fauteuils pour Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) au total sur la saison 2014

2 « Tiralos » (1 à Pontailiac, 1 à la Grande Conche), 1 fauteuil « J.O.B. Walker », 2 « Hippocampes » dont 1 fauteuil à roues fines et 1 fauteuil à roues larges.

- **350 pour le Tiralo et 173 pour l'Hippocampe**
- **222 locations de bains de soleils à des P.M.R.**
- **142 locations de toiles de tentes à des P.M.R.**

6 semaines de location de bains de soleils sur la plage de Pontailiac avec un aménagement provisoire, ainsi que le déplacement d'un Tiralo sur le site.

Mise à disposition d'un Tiralo, 15 jours sur la plage du Chay et 15 jours sur la plage du Pigeonnier.

Journée Vague d'espoir sur la plage de Pontailiac « Handiglisse » avec 2 Tiralos et un Hippocampe, mise en place de 300 m<sup>2</sup> de plateforme et tapis.

Pour le triathlon : prêt d'1 Tiralo.



## 4) AMENAGEMENT VOIRIE ESPACE PUBLIC %

selon le cheminement établi par le plan d'aménagement de la voirie et de l'espace public (PAVE)

Dans le cadre du budget 2014, la Ville de ROYAN a poursuivi son effort en matière d'aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite, pour un montant total de 264.600,00 € TTC

Une partie des travaux ( 168.000,00 €), a été réalisée sur l'itinéraire défini sur le réseau primaire de déplacement pour handicapés du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics communaux, approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Ville de ROYAN en date du 18 février 2011.

L'autre partie (96.600,00 €) a été réalisée hors itinéraire.

Ces aménagements comprennent notamment :

- Abaissement de trottoir ..... 63
- Pose de bandes podotactiles ..... 53
- Création place de stationnement spécifique ..... 06



### TABLEAU DES POURCENTAGES

Indice	Date de révision	Objet de la révision
39,66	2010	Création
41.01	14 décembre 2011	Commission annuelle 2011
43.32	09 novembre 2012	Commission annuelle 2012
45.57	08 novembre 2013	Commission annuelle 2013
<b>46.27</b>	<b>21 novembre 2014</b>	<b>Commission annuelle 2014</b>

## 5) TRANSPORTS CARS ACCESSIBLES

Documents présenté par la CARA (annexe 2)

JEUDI 30 OCTOBRE 2014  
WWW.SUDOUEST.FR

Royan - Pays Royan

# Arrêts modernisés

**ACCESSIBILITÉ** L'aménagement des arrêts de bus se poursuit. Dernier en date, celui du collège Émile-Zola à Royan

**L**es collégiens de Zola qui empruntent les bus de la Communauté d'agglomération de Royan Atlantique - les Carabus - peuvent se réjouir. À la rentrée des vacances de la Toussaint, ils auront un tout nouvel arrêt de bus, avec un superbe abri.

Cet aménagement entrepris par la Car'a s'inscrit dans tout un programme de rénovation et d'aménagement, décidé en avril 2012. Le Schéma d'accessibilité aux transports (SDAT) a défini un calendrier de programmation de la mise en accessibilité de l'ensemble des arrêts du réseau principal.

### Des quais plus hauts

Pour répondre aux exigences de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, les quais doivent être remontés de 18 à 20 centimètres, afin de correspondre à la hauteur du plancher des bus (quand les portes sont ouvertes afin de faciliter le passage des fauteuils roulants mais aussi des poussettes d'enfants). Ces mêmes quais sont allongés pour atteindre les 10 à 12 mètres et, enfin, des bandes podotactiles sont posées sur le sol des quais, devant les entrées et sorties du bus, pour aider les aveugles et mal voyants.

Des pentes douces sont également aménagées pour les pousset-



De nouveaux abris bus modernes et surtout adaptés aux handicapés. (C. P.)

tes, fauteuils roulants et les personnes âgées ayant des difficultés à monter les marches.

### Six nouveaux bus

Les 34 arrêts situés sur les 10 lignes de bus et répartis sur toutes les communes de la Communauté d'agglomération concernées par ce vaste chantier, 58 sont actuellement accessibles. Lundi, il y en aura donc un de plus, avec le collège Émile-Zola.

D'ici à la fin 2015, il est prévu la mise en accessibilité de 130 arrêts supplémentaires. Ces travaux représentent un investissement glo-

bal de 56 500 euros, dont une partie est à la charge des communes (pour l'aménagement des abords et des cheminements d'accès). Chaque arrêt de bus coûte en moyenne entre 5 000 et 8 000 euros.

Par ailleurs, si déjà une grande partie des véhicules de Carabus, circulant sur le réseau est déjà accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, six nouveaux bus de nouvelle génération seront mis en service sur le réseau le 1<sup>er</sup> décembre.

D.P.

## 6) MUSEE

Documents réalisé par Lola BARDY du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2014 : (annexe 3)

« Adapter le musée et son offre culturelle aux personnes handicapées »



MUSÉE  
DE ROYAN

BILAN DU STAGE DE LOLA BARDY AU MUSÉE DE ROYAN

Du 1<sup>er</sup> AVRIL au 30 JUIN 2014

« Adapter le Musée et son offre culturelle aux personnes handicapées »

Dans le cadre du Master 2 Développement Culturel de la Ville à  
l'université de La ROCHELLE



## 7) MALVOYANTS

### a. SYNTHÈSE DE L'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY

#### I – POINTS POSITIFS

- 1- Télécommandes « Signaux Piétons sonores » remises par la Ville de ROYAN à l'Association Valentin Haüy – Secteur du Pays Royannais en juillet 2014 : Ce matériel donne toute satisfaction aux utilisateurs. **(Photo n°3)**



- 2- Amélioration de l'entourage de certains arbres : mise à niveau avec un matériau de couleur contrastée **(Photo n°4)** et suppression des bordures surélevées (Exemple : Bd de Cordouan); Trois avantages : meilleure sécurité, point de repère, élargissement de l'espace de circulation sur le trottoir.



- 3- Amélioration sensible de l'entretien des haies des propriétés privées (Intervention de la Mairie de ROYAN auprès des propriétaires ?)
- 4- Amélioration de l'état de certains trottoirs : revêtement complètement rénové pour certains – aplatissage des bosses ou bouchage des trous pour d'autres.

## II – POINTS NEGATIFS

- 1- Panneaux de signalisation trop bas. (*Exemple : Bd Louis Lair*).



- 2- Panneaux de signalisation situés au milieu des trottoirs, en particulier lorsqu'ils sont étroits. (*Exemple : Avenue de Limoges*).

Suggestion : les placer le plus près possible des limites des propriétés, éventuellement en haut d'une potence.



- 3- **Zone commerciale de ROYAN** : plots en forme de boule, trop bas et peu visibles; à noter qu'une personne membre de l'A.V.H. est tombée en butant dessus devant le magasin ROYAN-MOUSSE.

Suggestion : Enlever celles qui sont situées juste devant les entrées des magasins et peindre les autres d'une couleur contrastée par rapport au sol.



- 4- Insuffisance de protection des piétons lors de travaux sur la voie publique : absence de barrière permettant le cheminement sécurisé de ceux-ci.

- 5- **Esplanade Bd. de la Côte d'Argent** : (face à la Résidence du Golf à Pontailiac) : Différence de niveau entre le trottoir proprement dit et l'esplanade surplombant la plage (30 cm environ de contrebas).

Suggestion : installer une signalétique et/ou une protection.

6- **Maison des Associations** :

- a) Parking totalement impraticable pour les piétons, même les personnes voyantes ;
- b) Accessibilité de l'ascenseur à améliorer par une signalétique adaptée aux non et mal voyants (audio ou tactile).

7- Usure de la signalétique (bandes blanches) des passages pour piétons dans de nombreuses rues.

8- **Problèmes récurrents** :

- Véhicules stationnés en totalité sur les trottoirs et obstruant la circulation piétonne. Le problème est résolu lorsque les emplacements réservés au stationnement des véhicules sont clairement balisés (*Exemple : Avenue de Paris*)
- Conteneurs à déchets situés en permanence sur les trottoirs au niveau des axes de passage : aucune amélioration depuis 2013.
- Débordement des caniveaux au niveau des trottoirs abaissés.

### **III – SOUHAITS - PROPOSITIONS**

- 1- La pose systématique de bandes d'éveil de couleur contrastée devant la porte d'entrée des Établissements Recevant du Public.
- 2- L'accessibilité d'une ou plusieurs plages aux non et malvoyants pour la prochaine saison estivale.
- 3- Le bulletin municipal pourrait rappeler, de manière régulière, les règles de civisme auprès de la population (stationnement des véhicules, rangement des conteneurs à déchets, taille des haies, chantiers privés, etc.).

## b. SIGNAUX PIETONS SONORES



Remise de télécommandes pour les non-voyants le 11 juillet par le député-maire Didier QUENTIN à l'Association Valentin d'Haüy - ROYAN.

**Un système vocal, déclenché avec une télécommande, aide les personnes aveugles et malvoyantes à emprunter les passages piétons pour traverser la route.**

Pour permettre la mise en place de ce système vocal, la Ville de ROYAN a équipé les feux tricolores de 4 carrefours avec des boîtiers de « signaux piétons sonores ».

- le carrefour de rue GAMBETTA / rue Pierre LOTI
- le carrefour du Boulevard de la République / rue Paul DOUMER
- le rond-point de « la Poste » (Front de Mer / boulevard de la République / boulevard du Maréchal de LATTRE de TASSIGNY-cours de l'Europe / boulevard de la GRANDIÈRE)
- le carrefour du Dr Gantier (cours de l'EUROPE / avenue Maryse BASTIÉ / avenue du Maréchal Leclerc).

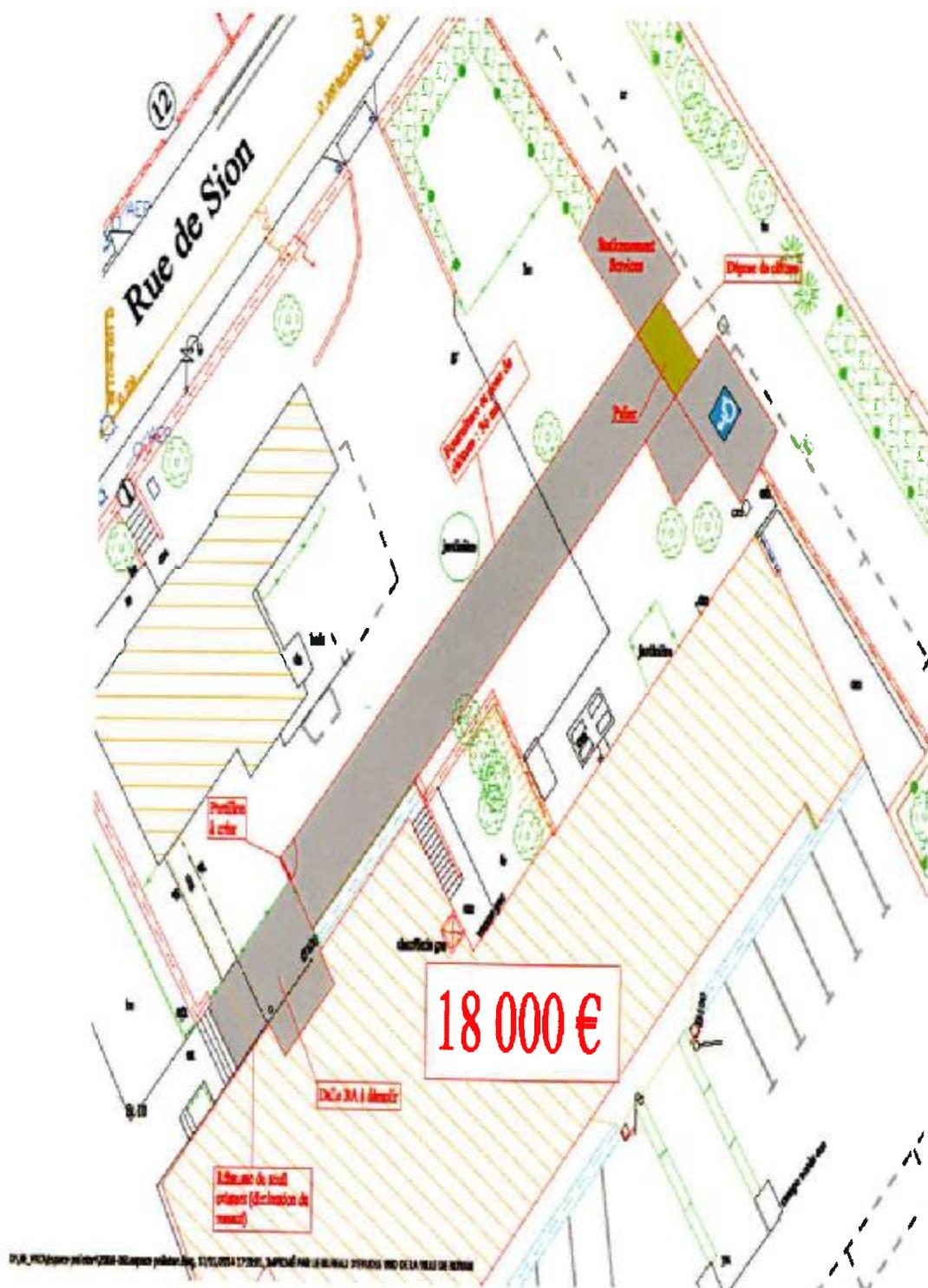
Le déclenchement du message sonore peut être obtenu de 2 manières :

- par la pression du bouton poussoir situé sous le boîtier « appel piéton » installé sur le mât des feux tricolores ;
- par l'utilisation de la télécommande infrarouge de « signaux piétons sonores ». Dans ce cas, l'utilisateur doit être au pied du passage piéton équipé du système (rayon d'action : environ 2 mètres).

Le message sonore indique alors à l'usager l'état du feu piéton (vert ou rouge) et lui précise le nom de la rue à traverser.

Réservées en priorité aux adhérents de l'association ayant suivi une formation à la canne et accompagnés d'un chien guide, ces télécommandes représentent un véritable enjeu en matière de sécurité et d'accessibilité.

## 8) REALISATION DU CHEMINEMENT DU C.L.I.C. Centre Local d'Information et de Coordination G rontologique



## 9) AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

### LE DROIT DE L'Ad'AP (mis à jour le 17 novembre 2014) /

Les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux agendas d'accessibilité programmée sont répertoriés dans la présente rubrique au fur et à mesure de leur publication :

#### Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ERP

- Obligation d'élaborer un Ad'AP pour tout ERP non conforme au 31 décembre 2014 : de l'article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation
- Date limite de dépôt de l'Ad'AP :
  - 27 septembre 2015 : article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation
  - Possibilité de proroger le délai de dépôt de l'Ad'AP :
    - Base légale : I de l'article L111-7-6
    - Contenu du dossier de demande de prorogation du délai de dépôt : article R111-19-42 du code de la construction et de l'habitation
    - Condition d'acceptation de la demande : lorsque la mise en œuvre des travaux d'accessibilité et des autres travaux contraints provoque une situation financière délicate à 9 ans : article R111-19-43 du code de la construction et de l'habitation
    - Décision implicite de rejet de la demande de prorogation des délais de dépôt : article R111-19-44 du code de la construction et de l'habitation
    - Publicité sur les décisions de prorogation des délais de dépôt des Ad'AP : liste mise en ligne sur le site Internet de la préfecture : article R111-19-43 du code de la construction et de l'habitation
  - Identification de la personne qui a l'obligation de déposer un Ad'AP : article R111-19-32 du code de la construction et de l'habitation
  - Contenu de l'Ad'AP : II de l'article L111-7-5 et article D111-19-34 du code de la construction et de l'habitation
- Cœur de l'Ad'AP : Programmation des travaux et Engagements financiers : I de l'article D111-19-34 du code de la construction et de l'habitation
- Si l'Ad'AP porte sur 1 ERP et sur 1, 2 ou 3 années, l'Ad'AP est associé à la demande d'autorisation de travaux : II de l'article D111-19-34 du code de la construction et de l'habitation
- Si l'Ad'AP porte sur plusieurs ERP, l'Ad'AP doit présenter les priorités et les orientations : III de l'article D111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

- Délai d'exécution de l'Ad'AP
- Durée maximale des Ad'AP, selon la taille du patrimoine et la catégorie de l'ERP : article L111-7-7 du code de la construction et de l'habitation
- Droit commun : 1, 2 ou 3 ans : I de l'article L111-7-7 du code de la construction et de l'habitation
- Cas particuliers :
  - ERP du 1er groupe pour lequel des travaux d'accessibilité doivent être réalisés chaque année : 4, 5 ou 6 ans : I de l'article R111-19-39 du code de la construction et de l'habitation
  - ERP ou ensemble d'ERP pour lesquels la mise en œuvre des travaux d'accessibilité et des autres travaux contraints provoque une situation financière délicate à 3 ans : 4, 5 ou 6 ans : I de l'article R111-19-39 du code de la construction et de l'habitation
  - ERP ou ensemble d'ERP pour lesquels la mise en œuvre des travaux d'accessibilité et des autres travaux contraints provoque une situation financière délicate à 6 ans : 7, 8 ou 9 ans : I de l'article R111-19-39 du code de la construction et de l'habitation
  - Patrimoine d'ERP particulièrement complexe : article

### **DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ**

La réglementation accessibilité a prévu des dérogations

Tous les ERP existants doivent être accessibles. Raison pour laquelle le législateur a prévu des possibilités de dérogation. Les 3 motifs sont les suivants :

- impossibilité technique avérée (ITA)
- impossibilité financière avérée : disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences
- patrimoine architectural.

Invoquer l'un de ces 3 motifs ne suffit pas, le dossier doit intégrer une argumentation solide, des justificatifs (montant de travaux, chiffre d'affaire, résultat, etc.) et des mesures compensatoires.

## **Liste des bâtiments communaux : (annexe 4)**

### **ERP : travaux 2014**

- Aménagement entrées écoles de musique et arts plastiques
- Aménagement du sanitaire du temple d'AUNIS
- Entrée du CLIC

### **Préparation des Ad'AP :**

Afin de présenter un plan sur 3 années, comme le prévoit la loi, nous avons défini une procédure de ciblage des opérations à mettre en œuvre :

- 1) Listage des bâtiments ERP, en appui des diagnostics réalisés ; 60 sites ont été référencés, 2 de ces sites vont être démolis (Site F. Lamy Pôle Jeunesse & Foyer Rochedereux)
- 2) Nous avons identifié dans cette liste les 19 sites accessibles qui ne feront pas l'objet de dossier dans les Ad'AP
  1. Stade Matet (nouveaux vestiaires)
  2. Stade Aquitaine vestiaires
  3. Piscine municipale
  4. Espace Cordouan
  5. Gymnase Atlantique
  6. Garden Bridge
  7. Local surf de Pontaillac
  8. Maison de l'Enfance
  9. Escalé Jeune
  10. Crèche
  11. Centre de loisirs
  12. Espace Pelletan (maison des associations et CCAS)
  13. Musée
  14. Centre d'Arts Plastiques
  15. Marché central
  16. Marché du Parc
  17. Groupe Clemenceau (SECU, CRAMCO, etc...)
  18. Casino de Pontaillac
  19. Planet Exotica - ex. Jardins du Monde

- 3) Nous avons ensuite regardé les sites accessibles en rez-de-chaussée (Rdc) et équipés de sanitaires réglementaires, l'accessibilité aux étages n'étant pas indispensable par rapport aux fonctions qui y sont implantées. Ces 6 sites ne feront pas l'objet de dossier dans les Ad'AP :
1. Centre d'hébergement (l'étage de l'hébergement est identique au Rdc)
  2. Base Nautique (Terrasse extérieure en étage sans fonction particulière)
  3. École de Musique (Demi niveau non accessible, 1 salle de cours collectifs, 2 salles de cours individuels)
  4. Temple d'Aunis (pas de continuité de circulation par l'intérieur)
  5. Centre d'Hébergement Parachutistes (l'étage de l'hébergement est identique au Rdc)
  6. Centre marin (TIKI balnéothérapie)
- 4) Une troisième liste des sites en projet de rénovation avec dépôt d'autorisation de travaux incluant des notices d'accessibilité. Ces 8 sites ne feront pas l'objet de dossier dans les Ad'AP :
1. Salle d'escrime
  2. Fronton du Parc
  3. Palais des Congrès
  4. Église Notre Dame
  5. Église Saint Pierre
  6. Golf
  7. C.A.R.E.L.
  8. Port
- 5) Enfin une quatrième liste, regroupe les 8 sites demandant des aménagements trop importants ne pouvant entrer dans les Ad'AP sans faire l'objet d'une réflexion de programme fonctionnel :
- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| 1. Hôtel de ville et annexe hôtel de ville                   | « impossibilité financière avérée » |
| 2. Direction des Services Techniques<br>(Locaux en location) | « Impossibilité financière avérée » |
| 3. Poste du Parc   | « Impossibilité technique avérée »  |
| 4. Stade d'Honneur et gymnase Landry                         | « Impossibilité technique avérée »  |
| 5. Salles Champlain  | « Impossibilité technique avérée »  |
| 6. Garden Tennis   | « Impossibilité technique avérée »  |
| 7. Salle de spectacles<br>(Locaux en location)               | « Impossibilité financière avérée » |
| 8. Groupe Clemenceau<br>(Salle de sport en sous-sol)         | « Impossibilité financière avérée » |

6) Il reste donc les 17 sites ci-dessous qui feront l'objet des Ad'AP :

	sites	Cout global	Cout pour année 2015	Cout pour année 2016	Cout pour année 2017
1	Gymnase COSEC	10.000,00 €	10.000,00 €		
2	Gymnase ZOLA	29.600,00 €			29.600,00 €
3	Gymnase Pelletan	10.000,00 €	10.000,00 €		
4	Squash (hors étage & accès aux courts)	24.000,00 €		24.000,00 €	
5	ROC Plongée	3.500,00 €		3.500,00 €	
6	École La Clairière (hors étages)	35.500,00€		35.500,00€	
7	École Jules FERRY (hors étages & CIO)	73.000,00 €			73.000,00 €
8	École Louis BOUCHET (hors étages)	34.000,00 €	34.000,00 €		
9	École L'YEUSE	17.500,00 €	17.500,00 €		
10	École Jean PAPEAU	34.500,00 €		34.500,00 €	
11	Centre Socio-Culturel	10.000,00 €			10.000,00 €
12	La Bibliothèque	10.000,00 €	10.000,00 €		
13	Galerie des Voûtes du Port (hors étage)	3.500,00 €		3.500,00 €	
14	Galerie Louis SIMON (pas de sanitaire)	2.000,00 €	2.000,00 €		
15	Église Notre Dame des Anges	3.500,00 €			3.500,00 €
16	Temple de Maine Geoffroy	3.500,00 €			3.500,00 €
17	Centre Équestre	24.000,00 €			
				24.000,00 €	
	Travaux concernant les handicaps visuels et auditifs	60.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>388.100,00 €</b>	<b>103.500,00 €</b>	<b>145.000,00 €</b>	<b>139.600,00 €</b>

La majeure partie des travaux d'accessibilité consiste à équiper une entrée en rez-de-chaussée de rampes et de sanitaires conformes.

Ensuite, une multitude de détails concernant les handicaps, notamment visuels (bande d'éveil à la vigilance, affichage, recherche de contraste...), seront identifiés globalement sur l'ensemble des sites, car nous considérons que nous pouvons être amenés à corriger et à améliorer des équipements existants.

## **CONCLUSION :**

Une campagne électorale se gagne souvent autour d'un projet, initialisé par l'équipe municipale qui implique l'ensemble de la société civile, sous la forme d'une vaste consultation par thèmes ou secteurs géographiques.

Ce projet permet de fédérer les énergies et d'identifier ce que sera la ville et ses alentours sur 2 à 3 mandats, temps nécessaire pour programmer, financer et réaliser les investissements nécessaires.

Il crée un objectif et le désir de le voir se concrétiser par ceux qui l'ont lancé.

Certaines villes du département, notamment La Rochelle, ont utilisé comme trame le support de l'Agenda 22, élaboré par la Commission de l'Union Européenne pour guider leur réflexion et organiser les réunions d'échange et de travail.

Ce support permet de construire un fil rouge, un cadre dans lequel s'inscrivent les projets en cours et ceux qu'il faudra engager pour concevoir un ensemble cohérent reposant sur une dynamique de territoire.

Les villes qui se sont engagées dans cette réflexion ont connu un surcroît d'attractivité que l'on a perçu, tant au plan de l'augmentation de la population que dans l'activité économique.

Cette dynamique est favorable à un flux de subventions et d'investissements privés ; elle est aussi la source d'une meilleure efficacité de la dépense générée par une gestion des deniers publics plus rigoureuse.

Elle est, enfin, une trame sur laquelle peut s'appuyer le maire pour piloter ses actions.

Alors que la France traverse une crise de confiance face à ses représentants politiques, l'implication de l'ensemble de la Cité autour d'un projet commun et partagé, peut amener les électeurs à reconstruire le lien de confiance, car ils deviennent acteurs d'un aménagement réussi de leur ville.

**L'importance n'est pas d'aller jusqu'au terme du projet, car les échéances électorales sont imprévisibles, mais de lancer une dynamique partagée pour la réalisation d'un but commun : une Cité évolutive et réactive qui réponde aux attentes et espérances de chacun.**

Les thèmes sur lesquels pourront s'appuyer la dynamique territoriale :

- ✓ Une station balnéaire
- ✓ Une destination touristique de loisirs et environnemental
- ✓ Un lieu de résidence privilégié pour les personnes avançant dans l'âge
- ✓ Un site du mieux vivre
- ✓ Des logements accessibles
- ✓ Un territoire d'accueil et de partage
- ✓ La prise en compte de la mobilité des habitants
- ✓ L'accueil administratif en centre-ville

**« Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir là où régne le désespoir » - Nelson MANDELA**

« Royan s'est engagée dans une politique d'accessibilité universelle ; tous les acteurs contribuent à cette mise en place et chaque interlocuteur devient le témoin privilégié de nos actions futures ».

**EVA ROY**

**Adjointe aux affaires sociales/CCAS/Handicap/Accessibilité/Autonomie.**



## **VILLE DE ROYAN** **COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE 2014**

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014**

#### **Étaient présents :**

➤ **Les membres de la Commission**

#### **Ville de ROYAN :**

- **Monsieur Didier QUENTIN**, Député-Maire, Président de la Commission Communale d'Accessibilité
- **Madame Eva ROY**, Adjointe aux Affaires Sociales, Handicap, Accessibilité et Autonomie Vice Présidente de la Commission Communale d'Accessibilité
- **Monsieur Patrick MARENGO**, Premier Adjoint
- **Madame Marie-Josée DAUZIDOU**, Adjointe à l'Urbanisme, au Logement et au Domaine Communal
- **Madame Nelly SERRE**, Adjointe déléguée aux Affaires scolaires et aux relations avec le C.A.R.E.L.
- **Monsieur Yves TRICAUD**, Directeur Général Adjoint des Services
- **Monsieur Philippe METGE**, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale
- **Monsieur Patrick DEGOUY**, Directeur des Services Techniques
- **Monsieur Philippe PLATON**, Bureau d'études bâtiments
- **Monsieur Freddy KLIMMECK**, Service Hygiène-Plages-Marchés-Ecoles

#### **Associations :**

- **Monsieur Jacques NOIZET**, Valentin d'Aüy
- **Monsieur Claude MERCERON**, Trauma-crâniens,

➤ **Invités**

- **Madame Eliane BERNARD**, représentant Monsieur Jean-Marc BOUFFARD, Maire des Saint-Georges-de-Didonne
- **Madame Eliane CIRAUD-LANOUE**, Adjointe aux Ressources Humaines, aux affaires culturelles et à la Santé
- **Monsieur David GUIBERT**, C.A.R.A. - Technicien Voirie Service Transports
- **Madame Christine THEBAUT**, D.D.T.M. La Rochelle
- **Monsieur Christophe VILAIN**, D.D.T.M. Royan
- **Mademoiselle Isabelle DEBETTE**, Service Animations Culturelles - Office du Tourisme de Royan
- **Monsieur Bernard COLLIERIE**, Responsable de la Gestion du Domaine Public Communal de la Ville de Royan
- **Monsieur Laurent CHITTY**, Responsable de la Subdivision Bâtiments

#### **Étaient excusés :**

- **Madame Marie-Josée DOUMECQ**, Conseillère Municipale Déléguée à la Circulation, membre de la Commission d'Accessibilité
- **Monsieur Didier BESSON**, Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité des Etablissements Recevant du Public et aux Sports, membre de la Commission d'Accessibilité
- **Monsieur Philippe CAU**, Adjoint aux Affaires Financières et au Budget, membre de la Commission d'Accessibilité
- **Monsieur Didier BILY**, représentant l'Association des Paralysés de France, membre de la Commission d'Accessibilité
- **Madame Nathalie LEPINOUX**, Responsable du Service Urbanisme de la Ville de Royan, membre de la Commission d'Accessibilité
- **Madame Marie-Noëlle PELTIER**, Adjointe à la Vie Associative et aux Monuments Historiques
- **Monsieur Philippe SALLAT**, Responsable du bureau d'études V.R.D. de la Ville de Royan

**Eva ROY** ouvre la séance à 15 H 00, remercie les personnes présentes de leur participation et de leur assiduité à cette Commission d'Accessibilité qui se tient pour la quatrième année consécutive, puis invite M. MARENGO à aborder le premier dossier à l'ordre du jour :

### 1) L'ascenseur du Palais des Congrès

**M. MARENGO** précise que l'aménagement d'un ascenseur au Palais des Congrès est l'un des projets majeurs de la nouvelle mandature.

L'appareil, équipé « tous handicaps », sera situé à la place de l'escalator et desservira le rez-de-chaussée, le sous-sol et le premier étage, Le cheminement pour accéder à cet ascenseur sera également adapté aux divers handicaps. Il devrait être mis en service fin mars 2015.

En raison des travaux qui vont durer de novembre 2014 à mars 2015, la Journée de la Solidarité, initialement prévue au Palais des Congrès en février 2015, sera repoussée à avril 2015 (date à préciser).

Pour le deuxième point à l'ordre du jour, Eva ROY donne la parole à M. CHITTY.

### 2) Diagnostic du C.A.R.E.L.

**M. CHITTY** indique qu'à la suite du diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées, réalisé en novembre 2013 par le Bureau VERITAS, Divers travaux de mise aux normes s'avèrent nécessaires (rampe d'accès, banque d'accueil, circulation verticale, sanitaires), pour un coût total estimé à 74.000 €.

Dans un premier temps, une rampe d'accès va être installée à l'arrière du bâtiment, qui aboutira dans le hall d'accueil du C.A.R.E.L. Le coût de cet aménagement est évalué à 10.000 €. De plus, le cheminement extérieur, pour accéder à cet équipement, fera l'objet d'une signalétique adaptée.

Eva ROY cède la parole à M. KLIMMECK pour le bilan plages.

### 3) Bilan des plages

**M. KLIMMECK** annonce que la fréquentation des plages de Royan par les personnes handicapées, est en augmentation et détaille leurs réservations durant l'été 2014 :

- 350 locations de « Tiralos »
- 173 locations d'« Hippocampes »
- 222 jours de locations de baignoires de soleil (spécialement installés pour PMR)
- 142 jours de location de toiles de tentes (spécialement installées pour PMR)

La Ville a également participé à la « Journée Vague d'Espoir » sur la plage de Pontailac, en fournissant 2 Tiralos et 1 Hippocampe, pour du « handiglisse », et a mis en place 300 m<sup>2</sup> de plateforme et de tapis, pour l'accès et la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR). Enfin, 1 Tiralos a été prêté lors du Triathlon.

Il reste à finaliser l'équipement de la plage de la Grande Conche, au niveau du Mirado, avec l'installation de sanitaires équipés pour PMR.

Eva ROY précise que l'aménagement audio des plages est très coûteux mais aussi très compliqué en raison des marées et de l'environnement assez bruyant.

**M. MARENGO** signale que les responsables du ROTARY CLUB proposent d'offrir des équipements pour les personnes handicapées, en remerciement de l'aide que la Ville leur apportera lors de la « randonnée gourmande » qu'ils organisent à Royan en 2015.

**M. NOIZET** demande s'il serait possible d'aider les personnes malvoyantes, après leurs baignades, à regagner leurs serviettes. **M. KLIMMECK** explique que les surveillants des plages, qui dépendent de la C.A.R.A., ne disposent pas d'assez de personnel ni de temps pour fournir ce service. Toutefois, il précise que, durant l'été dernier, les saisonniers employés par la Ville de Royan, à la location des tentes et des baignoires de soleil, ont assuré ce genre d'aide aux personnes handicapées qui en ont fait la demande.

Eva ROY remercie M. KLIMMECK et le service des Plages de leurs implications et de leurs disponibilités. Elle précise que les aménagements seront poursuivis sur les plages en fonction des budgets alloués en 2015, qui seront à la baisse en raison, notamment, de la diminution conséquente de la dotation de l'Etat.

Eva ROY invite M. DEGOUY à aborder les aménagements de la voirie communale.

#### 4) Aménagement de voirie et de l'espace public

**M. DEGOUY** indique que les aménagements de voirie pour l'accessibilité des personnes handicapées, réalisés selon le plan d'aménagement de la voirie et de l'espace public (PAVE) mis en place en 2011, est en constante augmentation.

En 2014, l'accent a été mis, notamment, sur les entourages des arbres qui ont été comblés et dont les bordures ont été enlevées, afin de permettre un plus large et plus sûr **cheminement sur les trottoirs**. Des travaux d'abaissement de trottoirs, de pose de bandes podotactiles et de **création de place de stationnement** spécifiques ont également été réalisés. Le coût de l'ensemble de ces aménagements s'élève à 264.600 €.

Eva ROY rappelle qu'il s'agit d'un investissement financier important et que le « plan voirie », mis en place depuis 2011, commence à porter ses fruits et permet de constater une réelle amélioration des trottoirs. Puis elle propose à M. GUIBERT du Service Transports de la C.A.R.A. de dresser le bilan des aménagements en matière de transports.

#### 5) Transports cars accessibles

**M. GUIBERT** rappelle que « CARABUS », créée en 2008, est en restructuration permanente pour répondre aux besoins des usagers.

Le réseau principal comprend 10 lignes régulières et 2 lignes estivales, ainsi que 365 arrêts-bus sur l'ensemble du territoire de la C.A.R.A. De plus, il existe un service de transport à la demande, pour les personnes ne pouvant pas accéder aux arrêts.

Un réseau secondaire, correspondant aux ramassages scolaires, comprend 11 lignes régulières et 320 arrêts. En raison de sa spécificité, il n'est pas prévu de travaux de mise en accessibilité pour ces transports qui dépendent du Conseil Général.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité aux Transports (SDAT) a pour objectif de faciliter l'accès aux transports en commun, en :

- équipant les bus de rampe, pour entrer/sortir du véhicule,
- aménageant les arrêts-bus du réseau principal, en collaboration avec les communes sur lesquelles ils sont implantés.

En 2014, 34 arrêts ont été aménagés sur la ville de Royan. 40 arrêts sont prévus en 2015.

Eva ROY note la volonté de la C.A.R.A. de rendre rapidement accessible la totalité du réseau de transport en commun, ce qui devrait être le cas en 2017, ou de fournir, dès septembre 2015, un « produit de substitution » lorsqu'il y a une impossibilité technique avérée, et salue cette performance.

Eva ROY donne la parole à Mme. CIRAUD-LANOUE pour évoquer les opérations proposées par le musée, dans le cadre des « Journées Cultures et Handicaps ».

#### 6) Musée

**Mme. CIRAUD-LANOUE** présente d'abord les actions mises en place par le musée, durant l'été 2014, à l'attention des personnes handicapées, mais aussi des valides mis en situation de handicap :

- Ateliers pour découvrir les modes de vie d'après-guerre par des approches tactiles et sonores (matières, mobiliers, objets représentatifs de la vie courante) ;
- Visite guidée de Notre Dame traduite en langue des signes ;

Puis Mme. CIRAUD-LANOUE détaille les préconisations pour adapter l'offre culturelle aux personnes en situation de handicaps :

- Expositions accessibles aux PMR, donc disposées de façon à être visible en fauteuil roulant, avec suffisamment d'espace pour ne pas gêner le passage ;
- Visite audio-décrite pour les personnes souffrant d'un déficit visuel ;
- Insertion de supports tactiles pour les malvoyants ;
- Affichage en gros caractères et simplification des textes, aussi bien pour les personnes malvoyantes ou déficientes mentales que pour les enfants ;
- Mise à disposition de dépliants en Braille ou en gros caractères ;
- Organisation de visite en langue des signes pour les malentendants ;
- Formation du personnel à l'accueil des personnes handicapées
- Mise en accessibilité du site Internet de la ville au public handicapé visuel, par synthèse vocale et clavier adapté (loi de 2005 applicable depuis 2008) ;
- Création d'une ligne budgétaire pour l'adaptation des supports pédagogiques ;
- Participation à la Commission d'Accessibilité pour partager les informations (ce qui est déjà le cas !).

M. NOIZET précise que pour la visite des expositions, un enregistrement audio est préférable à un système en Braille, plus fastidieux. Mme. CIRAUD-LANOUE prend note de sa suggestion.

Eva ROY confirme que la Ville de Royan est déjà bien engagée dans l'accessibilité des personnes handicapées aux divers sites culturels. Elle remercie le musée de ses initiatives dans ce domaine et félicite Lola BARDY qui a réalisé l'étude et le document de synthèse des actions et préconisations, lors de son stage du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2014. Puis elle propose à M. NOIZET d'exposer les points positifs et négatifs qu'il a observés tout au long de cette année.

#### 7) Malvoyants - Synthèse de l'Association Valentin HAÛY

M. NOIZET énumère les points positifs constatés :

- Mise à niveau des entourages d'arbre, supprimant ainsi des obstacles ;
- Amélioration de la qualité de la voirie et de l'entretien des haies le long des trottoirs ;
- Mise en place des télécommandes de feux tricolores sur 4 carrefours majeurs du centre ville.

Sur ce dernier point, M. NOIZET demande que le carrefour Thibaudeau soit également équipé pour l'utilisation de ces télécommandes, notamment dans sa partie la plus passagère et dangereuse, au niveau de l'avenue Daniel Hedde et du boulevard du Colonel Robert Baillet. M. TRICAUD précise que l'équipement d'un carrefour est très onéreux, mais que cette demande sera prise en compte lors de la préparation du budget Voirie. Il souhaiterait pouvoir équiper au moins un carrefour par an.

M. NOIZET expose les points négatifs recensés :

- Panneaux de signalisation trop bas et/ou implantés en milieu de trottoir ;
- Chantiers sur le domaine public ne prévoyant pas de cheminement pour les piétons ;
- Véhicules stationnés sur les trottoirs ;
- Poubelles en permanence sur les trottoirs.

Sur ce point, M. NOIZET suggère de rappeler les bonnes pratiques dans le prochain « Royan le Mag ». Eva ROY approuve cette idée. M. TRICAUD confirme que cet état de fait est un véritable souci. En effet, à l'exception de quelques administrés qui font preuve d'un manque évident de civisme, si certains conteneurs restent sur les trottoirs, c'est simplement parce que leurs propriétaires ne disposent pas de local ou de terrain pour les rentrer, ou que leurs habitations ne le permettent pas (exemple rez-de-chaussée surélevé de plusieurs marches)... Mme. DAUZIDOU déclare que cette question doit être réglée en trouvant des solutions acceptables par tous, résidents et utilisateurs du domaine public, handicapés ou pas. M. GUIBERT signale que dans certaines communes de la C.A.R.A. qui ont également ce genre de difficulté, les conteneurs sont regroupés, par exemple sur une place de parking. M. TRICAUD indique que la Ville de Royan n'est pas favorable à cette solution qui induit d'autres désagréments (esthétique et olfactif)... La seule solution serait de modifier le système de collecte et d'autoriser les sacs-poubelles, ce qui n'est pas le cas actuellement. M. MARENGO conclut que la collecte des déchets est un problème majeur qui touche de nombreuses communes. A Royan, un gros effort a déjà été fait dans les « U » et sur le port, en installant des colonnes enterrées. Ce sujet doit fait l'objet d'un dialogue de fond avec la C.A.R.A. car il y a, à l'évidence, des différences entre les besoins et le service fourni.

Eva ROY demande à M. DEGOUY de présenter le dossier du cheminement du « C.L.I.C. » : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique.

#### 8) Réalisation du cheminement du C.L.I.C.

M. DEGOUY explique que l'accès au C.L.I.C. organisme dédié aux personnes âgées, installé sur le site de la Maison des Associations, était très difficile pour les personnes âgées !... L'installation d'une rampe sur la rue Paul Doumer étant impossible, il a été décidé de créer un passage aménagé à l'arrière du bâtiment, accessible par la rue de Sion. Eva ROY précise que le cheminement ainsi créé est une réussite, mais qu'il a demandé 2 ans d'études et qu'il a été revu et corrigé à 3 trois reprises avant d'être acceptable.

Concernant le site de la Maison des Associations, M. NOIZET rappelle que le parking est en mauvais état et constitue un danger pour les malvoyants ou les PMR. M. TRICAUD indique que la seule solution pour remédier à cette situation est d'enlever les arbres. Cette initiative doit être décidée par la municipalité.

Eva ROY donne la parole à M. PLATON ? pour aborder l'agenda d'accessibilité programmée.

#### 9) Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

M. PLATON explique que l'Ad'AP est une mesure qui devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qui consiste à élaborer un planning, sur 3 années, de mise en conformité de l'accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP). Toutefois, il est prévu une dérogation aux règles d'accessibilité pour 3 motifs précis :

- Impossibilité technique avérée,
- Impossibilité financière avérée (disproportion entre améliorations et leurs conséquences),
- Patrimoine architectural.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les collectivités devront soumettre leurs plans de travaux aux services de l'Etat (Préfecture ou D.D.T.M. ?). Les commerces devront soumettre leurs dossiers à leur collectivité. Mme. DAUZIDOU précise que le service Urbanisme de la Ville de Royan a déjà entrepris une démarche de sensibilisation systématiquement des commerçants lorsqu'ils déposent des demandes de travaux ou de permis de construire. Elle ajoute qu'en règle générale l'adaptation de l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées ne pose pas de gros problèmes, sauf dans les hôtels où les mesures sont plus contraignantes.

M. PLATON indique que sur les 60 sites appartenant à la Ville de Royan répertoriés (voir listes dans le rapport annuel 2014) :

- 02 bâtiments seront démolis,
- 19 sites sont déjà en conformité accessibilité,
- 02 sites sont accessibles et équipés en rez-de-chaussée et l'accessibilité aux étages n'est pas nécessaire,
- 08 sites sont en projet de rénovation avec mises aux normes accessibilité,
- 08 sites demandent des aménagements trop importants pour l'Ad'AP (impossibilité financière ou technique avérée).

Il reste donc 17 sites qui feront l'objet des Ad'AP. La majeure partie des travaux consiste à équiper les entrées en rez-de-chaussée de rampes et de sanitaires conformes. De plus, des améliorations seront engagées ponctuellement pour répondre à d'autres handicaps.

Le coût global de ces opérations est estimé à 388.100 € répartis sur 3 ans. Hormis une somme de 20.000 € par an (soit 60.000 € sur 3 ans) qui sera à provisionner au budget général, pour des travaux spécifiques concernant des handicaps visuels et auditifs, les crédits nécessaires à ces travaux, seront prélevés, chaque année, sur les budgets des différents postes concernés (exemple : budgets « travaux scolaires », « bâtiments », etc.). La répartition du coût global est proposée comme suit :

- 2015 : 103.500 € (dont 20.000 € à prévoir au B.P.)
- 2016 : 145.000 € (dont 20.000 € à prévoir au B.P.)
- 2017 : 139.600 € (dont 20.000 € à prévoir au B.P.)

**16 h 00 : arrivée de M. Didier QUENTIN, Député-Maire**

Eva ROY rappelle qu'en 2015, le budget de la ville sera en diminution car l'Etat va amputer sa dotation de 30 % par rapport à 2014 ; l'Etat enjoint les collectivités de se mettre en conformité avec la loi mais il se désengage financièrement... M. QUENTIN confirme que les recettes seront en baisse et qu'il y faudra donc établir des priorités. Le calendrier de l'Ad'AP pourrait s'en trouver ralenti. Toutefois, M. QUENTIN souligne que « ralentissement ne signifie pas régression ». Eva ROY conclut que depuis 4 ans, ROYAN s'inscrit constamment dans une démarche et globalement intéressante en ce qui concerne l'accessibilité.

M. NOIZET souhaite savoir s'il serait possible d'ordonner l'installation d'une bande podotactile devant chaque entrée de commerce, pour guider les malvoyants. Mme. DAUZIDOU indique que ce genre d'aménagement, pour accéder à un établissement privé, serait installé sur le trottoir, donc sur le domaine public ; il convient donc d'étudier cette possibilité avec les services de la ville, afin de savoir dans quelle mesure elle pourrait être demandée aux commerçants...

Mme. DEBETTE souhaite l'aménagement de l'accessibilité à la plage de Foncillon. Elle demande également s'il est possible de faire quelque chose pour faciliter le maniement des portes de l'église Notre Dame qui sont très difficiles à ouvrir lorsqu'on est en fauteuil roulant. M. CHITTY indique que s'il s'agit d'un simple problème de groom trop dur, il serait facile à corriger, mais que s'il s'agit d'un problème structurel plus important, il devra être étudié par l'Architecte des Bâtiments de France, l'église étant un monument classé.

M. QUENTIN signale que les toilettes de l'église Notre dame sont indignes car vétustes, sales et inaccessibles aux PMR. Il demande qu'elles soient fermées et qu'un projet de relocalisation de nouveaux sanitaires, équipés pour les personnes handicapées, soit mis à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, Eva ROY annonce que le rapport 2014 de la Commission d'Accessibilité sera présenté au prochain Conseil Municipal du mois de décembre. Elle remercie M. PLATON, qui a préparé les aspects techniques de ce rapport ainsi que la commission de ce jour, et toutes les personnes présentes qui accompagnent ce projet depuis 4 ans. Elle lève la séance à 16 H 45.

### Pour conclure

Une campagne électorale se gagne souvent autour d'un projet, initialisé par l'équipe municipale qui implique l'ensemble de la société civile, sous la forme d'une vaste consultation par thèmes ou secteurs géographiques.

Ce projet permet de fédérer les énergies et d'identifier ce que sera la ville et ses alentours sur 2 à 3 mandats, temps nécessaire pour programmer, financer et réaliser les investissements nécessaires.

Il crée un objectif et le désir de le voir se concrétiser par ceux qui l'ont lancé.

Certaines villes du département, notamment La Rochelle, ont utilisé comme trame le support de l'Agenda 22, élaboré par la Commission de l'Union Européenne pour guider leur réflexion et organiser les réunions d'échange et de travail.

Ce support permet de construire un fil rouge, un cadre dans lequel s'inscrivent les projets en cours et ceux qu'il faudra engager pour concevoir un ensemble cohérent reposant sur une dynamique de territoire. Les villes qui se sont engagées dans cette réflexion ont connu un surcroît d'attractivité que l'on a perçu, tant au plan de l'augmentation de la population que dans l'activité économique.

Cette dynamique est favorable à un flux de subventions et d'investissements privés ; elle est aussi la source d'une meilleure efficacité de la dépense générée par une gestion des deniers publics plus rigoureuse.

Elle est, enfin, une trame sur laquelle peut s'appuyer le maire pour piloter ses actions.

Alors que la France traverse une crise de confiance face à ses représentants politiques, l'implication de l'ensemble de la Cité autour d'un projet commun et partagé, peut amener les électeurs à reconstruire le lien de confiance, car ils deviennent acteurs d'un aménagement réussi de leur ville.

**L'importance n'est pas d'aller jusqu'au terme du projet, car les échéances électorales sont imprévisibles, mais de lancer une dynamique partagée pour la réalisation d'un but commun : une Cité évolutive et réactive qui réponde aux attentes et espérances de chacun.**

Les thèmes sur lesquels pourront s'appuyer la dynamique territoriale :

- ✓ Une station balnéaire
- ✓ Une destination touristique de loisirs et environnemental
- ✓ Un lieu de résidence privilégié pour les personnes avançant dans l'âge
- ✓ Un site du mieux vivre
- ✓ Des logements accessibles
- ✓ Un territoire d'accueil et de partage
- ✓ La prise en compte de la mobilité des habitants
- ✓ L'accueil administratif en centre-ville

« Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir là où régne le désespoir » - **Nelson MANDELA**

« Royan s'est engagée dans une politique d'accessibilité universelle ; tous les acteurs contribuent à cette mise en place et chaque interlocuteur devient le témoin privilégié de nos actions futures ».



**EVA ROY**  
Adjointe aux Affaires Sociales/CCAS/Handicap/Accessibilité/Autonomie.

**Nota : Le rapport 2014 d'accessibilité peut être consulté au Secrétariat Général de la Mairie de Royan.**

**P.J. : 2 articles SUD-OUEST du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

# L'accessibilité fait son chemin en ville

## HANDICAP

La Commission communale d'accessibilité vient de rendre son rapport

DIDIER PIGANEAU

d.piganeau@sudouest.fr

L'application de la loi de 2005 relative aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les espaces et lieux publics fait son chemin. Comme toute ville de plus de 5 000 habitants, Royan a dû se doter (en 2010) d'une commission communale d'accessibilité, chargée de veiller à la mise en place de ces normes. S'il y a eu des assouplissements au cours de ces dernières années, notamment dans les délais concernant la réalisation des travaux, il n'en demeure pas moins que la ville avance bon train. C'est du moins l'avis d'Éva Roy, adjointe aux affaires sociales et au handicap et vice-présidente de cette commission (1). Pour Éva Roy, ces aménagements sont particulièrement importants pour une ville comme Royan, « car ils profitent également aux personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer... Et on sait que le nombre des personnes âgées est de plus en plus important dans notre ville. »

« **Raisonné et raisonnable...** » Toutefois, l'élue se dit pour une « accessibilité raisonnable et raisonnée, c'est-à-dire que la collectivité doit pouvoir en supporter les coûts. Sur ce terrain, je ne veux pas suivre certaines associations de handicapés qui exigent des travaux à des prix exorbitants ou qui défigurent un bâtiment public... »

La commission a récemment présenté son rapport annuel. Un rapport satisfaisant, selon Éva Roy, puisque beaucoup de choses ont été faites. « En ce qui concerne, par exemple, les établissements recevant du public, 58 sont recensés et 19 sont maintenant accessibles, six sont accessibles au rez-de-chaussée,



Au Palais des congrès, les travaux d'installation d'un ascenseur (à gauche de l'escalier, au niveau de la bache) vont commencer dans quelques jours. PHOTODU.P.

« Ces aménagements profitent également aux personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer »

huit font l'objet d'une rénovation (les études sont en cours), 17 font l'objet d'un Agenda d'accessibilité programmée. Enfin, huit équipements qui demandent des travaux trop importants ont été classés "impossibilité financière avérée" et devront faire l'objet d'études plus approfondies. »

Tout au long de l'année et en fonction des chantiers de voirie, des mises aux normes sont effectuées, comme le rabaïssement des seuils de trottoirs aux passages protégés ou la pose de bandes podotactiles devant ces mêmes passages protégés, pour les aveugles et malvoyants. « Nous étions sur ce secteur "voirie espace public" à 39,66 % de réalisa-

tions en 2010, nous sommes aujourd'hui à plus de 46% », se félicite Éva Roy.

La Communauté d'agglomération de Royan Atlantique (Cara) poursuit son programme d'amélioration des arrêts de son réseau de transport Carabus. Au début du mois, c'est l'Abribus devant le collège Zola qui a été mis aux normes, et deux autres sont en chantier boulevard de la République.

### Chantiers spectaculaire

Beaucoup de travail a été fait au cours de ces douze derniers mois, en collaboration avec l'association Valentin Haüy (aveugles et malvoyants), notamment pour l'amélioration de trottoirs et l'entourage de certains arbres. De plus, des télécommandes « signaux piétons sonores », destinées à actionner le signal sonore aux passages protégés des feux tricolores, ont été remises par la ville à l'association en juillet.

Mais le gros chantier a été la réalisation du cheminement du Centre

local d'information et de coordination situé derrière le CCAS. « Plusieurs marches empêchaient l'accès aux fauteuils roulants et construire une pente aurait été à la fois coûteux et compliqué compte tenu de la configuration du terrain », explique la vice-présidente de l'association. Nous avons donc choisi de faire une nouvelle entrée par l'arrière et de tracer un chemin goudronné. » Coût de l'opération : 18 000 euros HT.

Mais le chantier le plus spectaculaire reste à venir. Il s'agit de construire un ascenseur au Palais des congrès. Celui-ci sera installé à l'emplacement de l'ancien escalator. Il desservira l'accueil et les deux niveaux supérieurs. Les travaux devraient commencer début décembre et se poursuivre dans le courant du premier trimestre.

(1) La commission, présidée par le maire, est composée de sept élus de la Ville, de chefs de services de la mairie, de responsables d'associations d'aveugles, paralyés et traumatisés crâniens.

LUNDI 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2014  
WWW.SUDOUEST.FR

Royan - Pays Royan

# Des nouveaux bus pour l'agglomération

TRANSPORTS

La Communauté d'agglomération vient de se doter de cinq nouveaux véhicules

**A** partir de cette semaine, cinq nouveaux bus vont circuler sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Royan Atlantique (Cara) et plus précisément sur les lignes 12, 22, 23 et 101.

Les véhicules peints en blanc et vert ont été livrés récemment et vendredi, des maires ou représentants des communes de la Cara, Jean-Pierre Tallieu président en tête, ont fait un tour en ville dans un de ces bus.

Le circuit de ce convoi exceptionnel passait notamment sur les chantiers de mise en accessibilité des abris bus du centre de Royan.

## 106 passagers

Ces véhicules Iveco de dernière génération sont beaucoup plus logeables que les anciens. Ils peuvent accueillir 106 passagers (contre 45 dans les bus traditionnels). Ils disposent de 38 places assises et d'une place pour fauteuil roulant. Leur motorisation très



Les élus de la Cara ont testé l'un des bus. PHOTO R.

performante émet beaucoup moins de particules qu'un moteur classique.

Enfin, les bus sont équipés de matériel d'information pour les sourds et les aveugles et les personnes en fauteuil roulant peuvent ac-

céder et sortir sans difficulté grâce à des rampes rétractables qui se mettent à niveau des quais.

La Cara dispose actuellement d'une flotte de 45 bus qui progressivement sera renouvelée avec du matériel de la dernière génération.